AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 540-2-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière / directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance extraordinaire du 6 octobre 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 540-2-2021, modifiant le règlement 540-2020 relatif à la gestion des matières résiduelles de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan.

Que ce règlement peut être consulté <u>sur rendez-vous</u> au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue du Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 7º JOUR DU MOIS D'OCTOBRE 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson secrétaire-trésorière/directrice générale